



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 juin 2025

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique : renouvellement de la gouvernance de la mer et du littoral

Vendredi 27 juin 2025, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, et le vice-amiral d'escadre Jean-François QUERAT, préfet maritime de l'Atlantique, ont procédé à l'installation d'une nouvelle mandature du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique.

Les préfets coordonnateurs de la façade ont réuni le Conseil maritime de façade dans sa nouvelle composition, définie par arrêté du 10 juin dernier, pour :

- accueillir les membres du CMF, désignés pour une période de 3 ans (services de l'État et opérateurs, collectivités, acteurs socio-économiques, associations, experts) ;
- définir les membres des commissions spécialisées du Conseil, amenées à travailler sur des thématiques spécifiques telles que le développement de l'éolien en mer ou la gestion du lien terre-mer ;
- moderniser le processus de vote pour l'élection de la commission permanente (ayant des fonctions de bureau du CMF, et présidée par une ou un élu).

Ainsi renouvelée, la gouvernance de la mer et du littoral de la façade néo-aquitaine dispose d'un cadre adapté et représentatif pour la co-construction des politiques publiques.

Au cours de cette première séance de travail, les membres du CMF ont travaillé sur plusieurs sujets primordiaux pour l'avenir et le développement de la façade maritime :

- **Ils ont émis un avis favorable à l'unanimité sur la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique, document de planification maritime** qui expose, à horizon 2050, une vision intégratrice des enjeux socio-économiques et environnementaux. Bâtie en étroite collaboration entre les services de l'État et les acteurs maritimes et littoraux de la façade, cette stratégie permet de donner de la visibilité sur les perspectives de développement du territoire.
- le Conseil a échangé sur le Règlement européen pour la restauration de la nature ; les services du ministère ont présenté le calendrier des travaux, auxquels les membres du Conseil seront associés. **La déclinaison des ambitions nationales pour la protection de l'environnement marin s'affine pour la façade Sud-Atlantique, en lien avec les réformes annoncées lors de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan.**
- RTE a ensuite fait part des résultats de la récente concertation sur le **projet de renforcement du réseau électrique de la façade atlantique (GILA)**, ayant permis de valider l'aire d'étude ainsi que des prochaines étapes clés du projet. **Les membres ont salué la transparence et le souci d'information continue des acteurs maritimes et littoraux, sur ce sujet comme sur les autres projets structurants de la façade.**

- Enfin, l'accompagnement de projets de territoires maritimes et littoraux par le Fonds vert se poursuit, grâce notamment aux mesures « Mer et Littoral » et « Accompagnement au recul du trait de côte » :
 - **via le Fonds vert, depuis 2023, l'État a soutenu en Nouvelle-Aquitaine des projets littoraux ou maritimes à hauteur de 3,4 millions d'euros.**
 - **Près de 2 millions d'euros sont disponibles en 2025. Les porteurs de projets peuvent se rapprocher de la Direction inter-régionale de la mer (DIRM).**

Plus d'informations sont disponibles en ligne :

- document stratégique de façade : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr.
- mise à jour de la stratégie de façade : <https://jeparticipe.expertises-territoires.fr/processes/PPVESFM2025>
- Fonds vert : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>
- règlement restauration de la nature : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/pages/jeparticipe>